

FRANÇOISE PIPONNIER

LES TRACES ARCHÉOLOGIQUES DE LA GUERRE DE CENT ANS DANS L'ARCHITECTURE DE DEUX HABITATS RURAUX (ESSERTINES EN CHATELNEUF ET DRACY)

Les récits et chroniques contemporains, mais aussi les archives administratives et économiques témoignent abondamment des exactions commises pendant les années 1360, dans le centre-est de la France, par des bandes de guerriers échappant à toute autorité établie. Les maisons fortifiées des petits seigneurs et même d'importants châteaux du duc de Bourgogne ou du comte de Forez, tombent alors entre leurs mains. Menés par des chefs de guerre, ils s'installent dans ces forteresses, rançonnent leurs occupants et se livrent, parfois plusieurs années durant, au pillage des châteaux aussi bien qu'à celui des habitations paysannes.

Les traces archéologiques de leurs destructions, souvent suivies d'incendies, bien datées de cette période, ont été retrouvées sur deux sites fouillés par les équipes de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, auxquelles ont été associés très directement en Bourgogne¹ et de manière moins continue à Essertines² plusieurs de nos collègues polonais. Sans prétendre traiter la question de manière exhaustive, je voudrais présenter quelques observations sur la manière dont certains des bâtiments de ces habitats ruraux, ou quelques uns de leurs aménagements semblent bien correspondre au souci d'assurer à leurs occupants une protection contre les aléas de cette longue période de violences guerrières.

A Essertines en Chatelneuf, sur les premiers contreforts du Massif Central dominant, du côté ouest, la vallée de la Loire, le choix même du site

trahit cette préoccupation puisqu'il s'agit d'un bourg de petites dimensions associé à un château. Perché au sommet d'un éperon rocheux, protégé au nord et à l'ouest par des pics vertigineux, le donjon dominait un petit habitat accroché, sur son flanc oriental, à une pente abrupte coupée de parois rocheuses verticales.

C'est la diversité des sources médiévales concernant ce site qui avait attiré notre attention; il est peu courant en effet de disposer pour un habitat aussi modeste d'un dessin du XV^e siècle et d'un document d'archives aussi riche et complet que le terrier du Chevillard³ – gros registre dans lequel les parcelles de l'habitat ont été décrites et localisées avec précision pendant les trois derniers quarts du XV^e siècle. D'un point de vue méthodologique, leur confrontation avec les vestiges archéologiques était tentante. La fouille du château et de la moitié nord de l'habitat a fourni, en effet, un abondant matériel de comparaison.

L'*Armorial*⁴ de Revel, réalisé vers 1456 pour le roi de France Charles VII, représente les forteresses tenues par ce prince dans ses domaines de l'Auvergne et du Forez. Il est donc postérieur de presque un siècle aux pires ravages opérés dans la région au cours de la Guerre de cent ans. A quelques détails près, le dessin restitue avec exactitude l'aspect défensif du château, avec son donjon perché au point le plus élevé de l'éperon, flanqué d'une courtine, elle-même protégée par une seconde enceinte de plan quadrangulaire du

¹ Dracy, commune de Baubigny (Côte d'Or), village déserté, fouillé de 1965 à 1979 sous la direction de J.-M. Pesez et A. Nadolski.

² Lieu-dit Essertines-Basses, commune d'Essertines en Chatelneuf (Loire), château et village désertés, fouillés sous la direction de F. Piponnier.

³ Archives de la Diana, Montbrison (Loire) I E 174 et I E 175.

⁴ Bibliothèque Nationale de France, ms. Fr. 22297, f. 474, manuscrit étudié par F. Avril dans F. Avril et N. Rcy na u d, *Les manuscrits à peintures en France 1440-1520*, Paris 1993, p. 249.

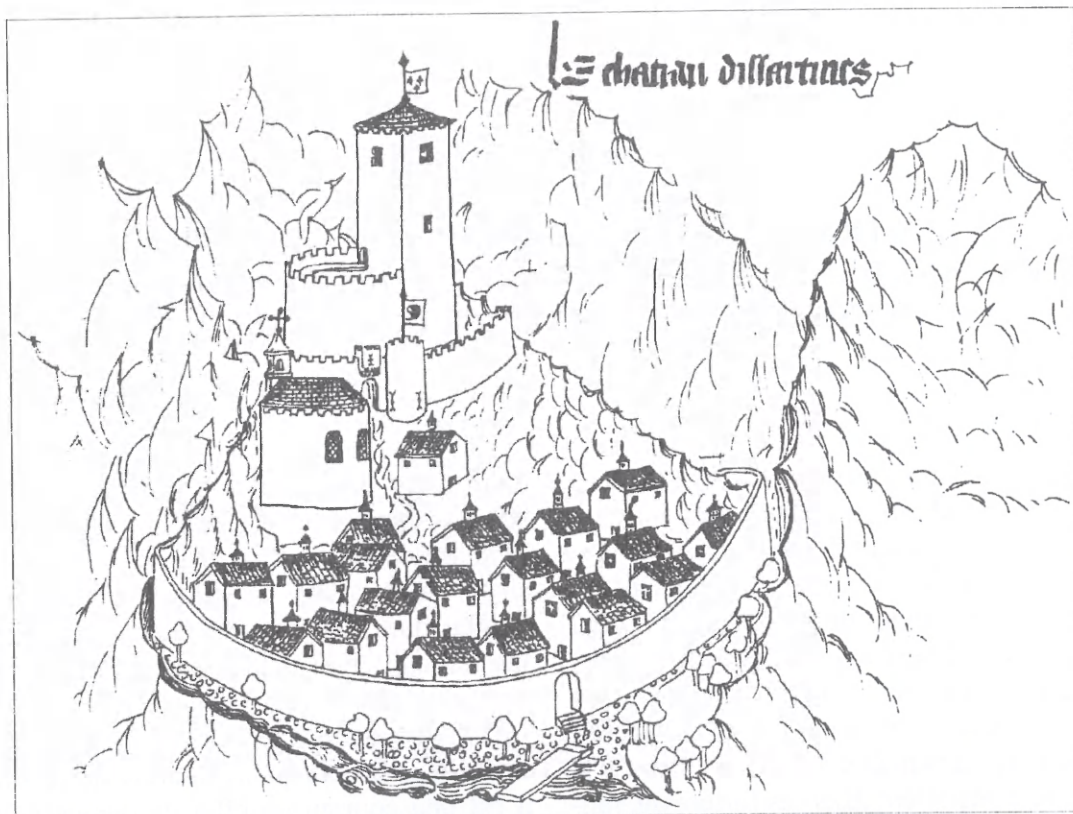


Fig. 1. Essertines-Basses (Loire), village. Château d'Essertines d'après *Armorial de Guillaume Revel*, Bibliothèque Nationale de France, Fr 22297, f. 474, vers 1450. Dess. B. Parent.

côté sud. Ces murailles étaient encore conservées en élévation, tandis que la tour, incendiée vers 1360, a été détruite, démantelée volontairement, sans doute au XVII^e siècle, comme bien d'autres châteaux du Forez⁵, mais ses assises basses ont été mises en évidence par la fouille.

Sur le dessin de l'*Armorial*, les bâtiments sont représentés avec beaucoup moins de réalisme que ceux de l'espace castral. Les discordances sont frappantes entre le dessin et les structures mises au jour. En nombre nettement supérieur, les vestiges de maisons diffèrent en outre des habitations dessinées dans l'*Armorial* par leur plan et aussi par leur organisation en alignements de maisons mitoyennes. En revanche, les précisions fournies par le terrier du Chevallard correspondent strictement aux données archéologiques; elles permettent de dater les constructions ou les reconstructions réalisées au cours du XV^e siècle, et même d'identifier les tenanciers des parcelles

construites, des cours, ainsi que des jardins et des vignes minuscules faisant partie du *castrum*.

Quant aux structures défensives de l'habitat, la seule donnée de l'*Armorial* vérifiée sur le terrain est la représentation du fossé creusé dans le roc du côté sud, prolongement de celui qui barre l'éperon au pied de la seconde enceinte du château et protège la chapelle⁶. En revanche, la fortification qui s'impose avec le plus d'évidence sur le dessin, la muraille qui entoure l'ensemble des maisons du côté est et vient s'ouvrir par une poterne à très peu de distance de la rivière, s'est révélée un pur produit de l'imagination du dessinateur. Il se vérifie donc que ce dernier s'est contenté de représenter l'habitat de manière symbolique, par un groupe de maisons stéréotypées dispersées dans un espace cerné par une enceinte de hauteur médiocre, non crénelée, d'une qualité défensive douteuse. Cette figuration reflète sans doute la volonté d'exprimer le fait que les maisons étaient protégées par des éléments construits,

⁵ E. Viillard, *Le triste destin des châteaux médiévaux des comtes de Forez*, [dans:] *Le château médiéval forteresse, habitée*, J.-M. Poisson dir., « Documentation d'Archéologie Française » 32, p. 35-42.

⁶ *Le château d'Essertines (Loire)*, F. Piponnier dir., « Documentation d'Archéologie Rhone-Alpes » n° 8, p. 14.

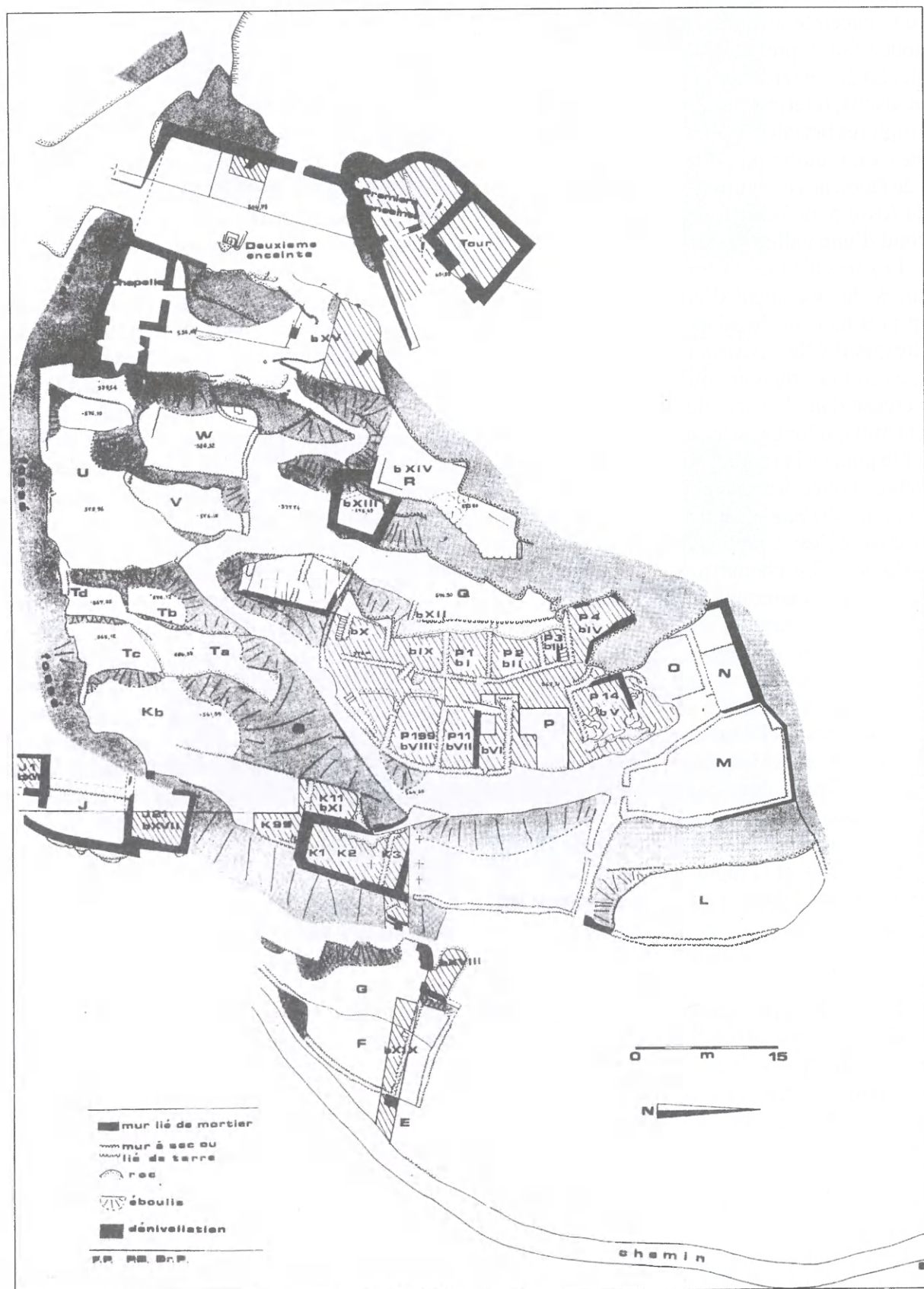


Fig. 2. Essertines-Basses (Loire), village. Plan des découverts archéologiques. Dess. P. Beck, B. Parent.

mais aussi l'idée que se faisait l'artiste d'une hiérarchie nécessaire entre des défenses seigneuriales et paysannes. Pour qui connaît le terrain, dresser une enceinte arrondie sur une telle déclivité est tout à fait improbable d'un point de vue technique. La pente raide sur laquelle étaient édifiées les maisons, interrompue à plusieurs niveaux par des ruptures brutales, matérialisées par des parois rocheuses, n'aurait pu porter une muraille incurvée de façon aussi régulière, partant de l'extrémité du fossé pour venir frôler la rivière qui coule au fond d'une vallée encaissée.

Les résultats de la fouille, tout comme les données du document d'archives situent beaucoup plus haut sur la pente la limite de l'espace habité qualifié de « *castrum* » dans le terrier. Partant, au sud-est, du point où s'interrompt le fossé sud creusé dans le roc, elle correspond au tracé du chemin qui longe la zone désignée par la lettre K sur le plan de la fouille. A l'ouest, plus haut sur la pente, toutes les parcelles sont dites « *apud castrum Essertinae* », tandis que celles situées en contrebas, à l'est, sont localisées « *infra castrum Essertinae* ». Le chemin qui délimite ces deux zones est déjà mentionné dans le terrier.

Aucune enceinte n'a été repérée à cet emplacement, mais une série de murs discontinus, qui appartenaient à des maisons surplombant le chemin, confins orientaux attribués par le terrier à ces bâtiments. Tel était aussi le cas le long du fossé sud, sur lequel les maisons donnaient directement. Il n'avait donc pas été jugé nécessaire d'ajouter une muraille pour protéger ces habitations. La dénivellation créée par le fossé au sud, large et profond, et la rupture de pente naturelle à l'est avaient été estimés suffisants, du moins dans un premier temps.

Les nombreuses mentions dans le terrier d'une « porte de la barrière », soit comme confins de maison, soit comme point d'aboutissement de la rue principale descendant en zigzags depuis le château et l'église Saint-Etienne avaient retenu notre attention. Faute de découvrir une enceinte, il importait de comprendre comment et dans quelle mesure une « porte » assurait la protection de l'habitat et à quel type de structure pouvait correspondre cette dénomination de « porte de la barrière ».

Une fois débarrassé de la végétation qui les masquait, l'ensemble de murs formant la limite orientale de la zone K a révélé des contrastes significatifs: à l'est du sondage K 99, un mur peu épais était construit comme ceux des autres mai-

sons déjà mises au jour dans la zone P: simple assemblage de pierres de faible module, liées de terre argileuse. En revanche, au nord de ce qui pouvait être identifié comme les vestiges d'une maison rurale, de très épais remblais de terre, déposés à partir du XVI^e siècle pour transformer cet espace en terrains de culture, étaient venus masquer l'ensemble des structures d'accès au *castrum* médiéval. Aussitôt dégagé de la végétation grimpante qui le cachait, le mur qui longeait le chemin d'axe nord-sud s'est révélé différent, par ses matériaux comme par leur mise en œuvre, des constructions paysannes. Composé de moellons taillés, assisés avec une grande régularité, il était lié d'un mortier de chaux et de sable, matériau inconnu des constructeurs des maisons rustiques avant le XVI^e siècle. Ce mur constituait la paroi orientale d'une structure de plan trapézoïdal, massive, adossée du côté ouest à une paroi rocheuse. Son angle sud-est, détruit, laissait penser qu'un angle en besace, composé de pierres de gros module avait pu être arraché pour en réutiliser les pierres, comme avaient été arrachés les angles du donjon. Dans sa partie nord, ce mur oriental ne comportait que trois assises, sur environ 1,4 m de long. Un blocage de pierres avait été dressé sur ces assises basses, mais il apparaissait à l'évidence qu'il s'agissait d'une ouverture murée. Derrière elle, un mur de refend plus étroit, perpendiculaire au mur est, dessinait un couloir qui se prolongeait vers le nord-est en contournant la paroi rocheuse verticale. Des marches construites ébauchaient une montée vers les maisons de la zone P.

Immédiatement derrière les trois assises qui devaient être franchies pour accéder au couloir d'entrée, une fosse était ménagée dans le roc, large de 1 m. Cette chausse-trappe était franchissable sans doute par un pont de planches amovible. Il est vraisemblable qu'un escalier de bois escamotable existait aussi du côté externe pour atteindre cette entrée surhaussée par rapport au chemin et qu'une porte permettait d'en clore l'ouverture. De part et d'autre de celle-ci, les murs n'étaient malheureusement pas conservés sur une hauteur suffisante pour qu'aient pu être observées des traces de son système de fixation et/ou de blocage.

A peu de distance de cette porte, l'arasement du mur avait laissé en place la base d'une meurtrière de construction soignée qui perçait le mur oriental. Dans cette position, elle dominait le chemin qui longeait ce mur et, au-delà, toute la partie basse de l'habitat extérieur « *infra cas-*

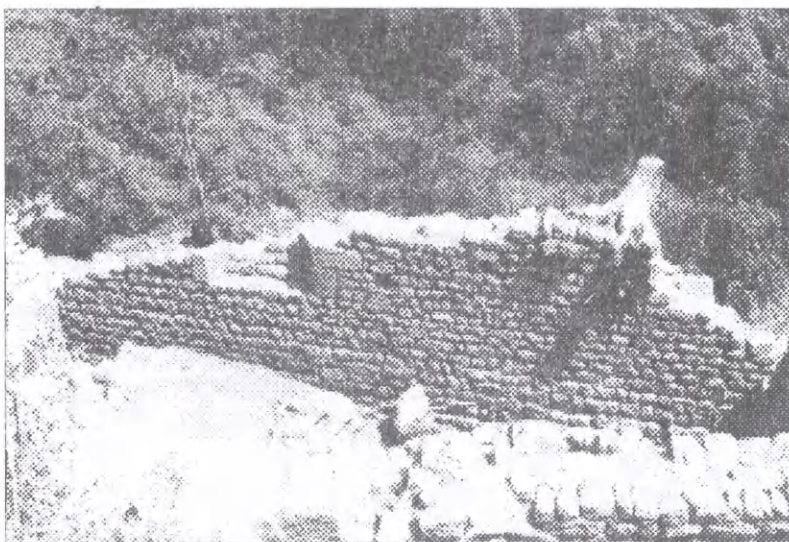


Fig. 3. Essertines-Basses (Loire), village. Le mur oriental de la « porte de la barrière » avec la meurtrière.

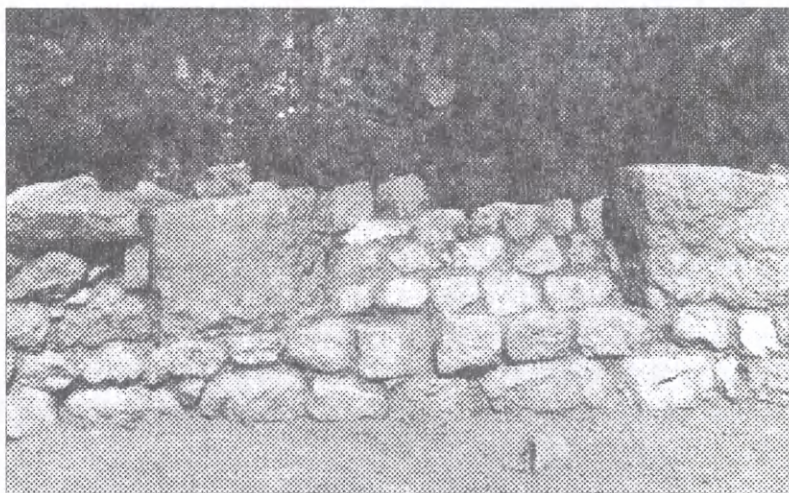


Fig. 4. Essertines-Basses (Loire), village. Le mur oriental du bâtiment VI – en cours de fouille – avec sa meurtrière.

trum ». Largement ébrasée du côté interne la meurtrière y atteignait 1,25 m de largeur pour seulement 0,2 m sur le parement externe (dimension restituée d'après le plan des vestiges). Aucune trace d'une éventuelle toiture n'a été mise au jour dans l'espace circonscrit par les murs attribuables à la « porte de la barrière ».

Même si cette structure défensive présente de nombreuses analogies avec certaines des barbicanes figurant sur d'autres dessins de l'*Armorial* – structures quadrangulaires très simples dépourvues de toiture –, elle en diffère par le fait qu'elle n'est pas associée à une enceinte protégeant l'ensemble de l'habitat. D'autre part, le couloir donnant accès au village ne traversait pas vraiment cet édifice. Au moins dans un second temps, à supposer que le mur de refend délimitant le passage ne faisait pas partie du projet initial,

l'accès à l'habitat lui était juxtaposé plutôt qu'intégré. Ce fait, joint à la qualité exceptionnelle de la construction, équivalente à celle des enceintes du château, incite à penser qu'il s'agissait d'une structure défensive accolée plutôt qu'intégrée à l'habitat paysan. En tout cas, l'édifice ne répondait pas aux caractéristiques de l'architecture rustique locale, ce qui laisse supposer que leur promoteur et/ou leurs constructeurs n'appartenaient pas au monde rural.

Comme il n'a été découvert aucun élément céramique datant antérieur au XV^e siècle dans les couches les plus profondes de ses remblais, il est vraisemblable que cette « barrière », située à un endroit stratégique du site, a été édifiée vers 1420 pour protéger l'habitat, mais aussi pour servir de défense avancée au château, accessible seulement par le chemin « de l'église Saint-Etienne à la por-

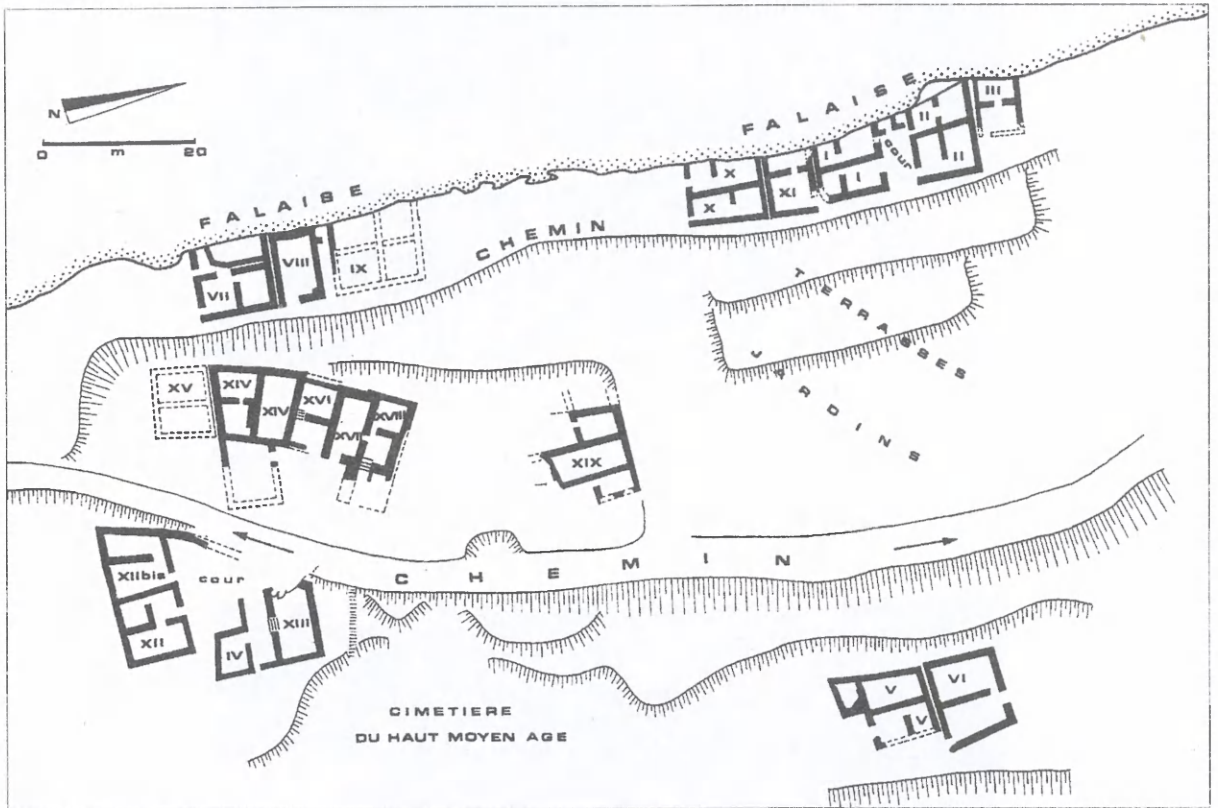


Fig. 5. Dracy (Côte d'Or), village. Plan des découverts archéologiques.



Fig. 6. Dracy (Côte d'Or), village. Essai de restitution. Dess. P. Beck, M. Jeanlin.

te de la barrière » en traversant tout le *castrum*. C'est en effet à cette date que la duchesse de Bourbon ordonna la remise en défense des villes et châteaux du Forez, à une époque où le souvenir des pillages et destructions des années 1460 devait être encore vivace.

Il est probable d'ailleurs que cette fortification – et en particulier sa meurtrière – ont influencé l'architecture, plus rustique, de l'une des maisons du *castrum*, construite ou reconstruite au début du XV^e siècle. Le mur oriental du bâtiment VI, qui fait face à la montée de la rue principale depuis le couloir de la « porte de la barrière », montre les vestiges d'une ouverture fortement ébrasée qui, avec une qualité technique plus modeste, rappelle les caractéristiques de la meurtrière précédemment décrite. Les pierres qui la constituent sont taillées de manière fruste et de plus petit module, son liant ne comporte que de la terre argileuse, mais sa largeur du côté externe (restituée aussi) devait être analogue. Ces données autorisent donc à considérer que l'architecture des maisons paysannes a pu, elle aussi, répondre parfois à des préoccupations d'ordre défensif. Malheureusement, aucun autre mur antérieur au XVI^e siècle n'était conservé sur une hauteur suffisante pour qu'aient pu être relevés des aménagements comparables. Une autre observation tend à confirmer le caractère défensif de la maison VI: avec la « porte de la barrière », c'est le seul édifice, en dehors de l'espace castral, où ont été retrouvées des pointes de traits d'arbalète.

Rien dans la situation ou l'organisation de l'habitat ne trahissait à Dracy une vocation défensive comparable, même de loin, à celle du bourg castral d'Essertines, agglomération de maisons minuscules dominées par un château. Ce hameau bourguignon, dépendant du village de Baubigny, siège de la paroisse, occupait une surface relativement importante. Les bâtiments, plus vastes, constituaient des groupes de maisons espacés entre lesquels se développaient, au Moyen Age, des cours, des jardins et des chemins. Le terrain dénivelé, certes, n'offrait aucune particularité naturellement défensive.

Les armes découvertes pendant l'exploration archéologique confirment la vocation « civile » du site. Toutes les pointes de flèches entières, à une seule exception, appartiennent au type lancéolé caractéristique des armes de chasse⁷. L'unique trait qui aurait pu être tiré par une arbalète

a été découvert à l'extérieur du bâtiment X, localisation qui s'expliquerait plus facilement par une utilisation offensive que par une mise en réserve d'armes défensives. Pourtant, l'analyse des ouvertures ménagées dans certains murs semble bien autoriser à distinguer, en fonction de leur structure, d'une part des soupiroux ou fenêtres de caves, d'autre part des ouvertures verticales très étroites fortement ébrasées, qui évoquent des meurtrières.

Dans l'ensemble construit numéroté XII-XII bis, à l'extrémité sud-est du village, les murs périmètres mis au jour étaient conservés sur 1,3 à 2,2 m de haut; outre des embrasures de portes, cinq ouvertures en hauteur y ont été découvertes, une dans le mur oriental de la maison XII, deux dans son mur sud et deux dans le mur sud du bâtiment XII bis. Toutes, sauf une, ont été aménagées dès la construction des deux murs périmètres, attribuables à une unique campagne de construction (phase I). L'incendie qui a ravagé la grande pièce orientale du bâtiment XII peut être considéré, au moins à titre d'hypothèse comme contemporain de celui du bâtiment II, très précisément daté par des trouvailles monétaires « après 1363 ». La cinquième ouverture, ménagée dans la maçonnerie qui servit à murer une porte appartenant à la phase I doit, quant à elle, être postérieure à l'incendie du bâtiment XII (pièce est) et antérieure à la désertion du village, « de peu postérieure à 1400 » d'après les sources écrites étudiées par Jean-Marie Pesez⁸.

Dans le mur oriental de cet édifice, l'unique ouverture (A 1), conservée seulement sur 0,35 m de hauteur est fortement ébrasée en largeur, sur 0,7 m à l'intérieur, pour approximativement 0,18 m du côté externe, mal conservé, et plus faiblement ébrasée en hauteur. Elle s'ouvre à environ 0,95 m de hauteur au-dessus du sol. Placée près de l'angle sud-est de la pièce, il paraît difficile de considérer qu'elle ait été conçue comme un simple système d'éclairage et d'aération d'une vaste pièce, que divers indices désignent comme une cave. D'ailleurs, la pièce centrale du même bâtiment XII apporte la preuve qu'un autre type d'ouverture, correspondant sans doute mieux à ces

trait au Moyen Age (XI^e-XV^e siècle), thèse de doctorat, Université Lumière Lyon II, 2002.

⁸ A. Abramowicz, J. Chaplot, A. Nadolski, J.-M. Pesez, T. Poklewski, *Le village bourguignon de Dracy*, [dans:] *Archéologie du village déserté*, « Cahiers des Annales » 27, Paris 1970, p. 98.

⁷ V. Serdon, *Etude archéologique de l'armement de*



Fig. 7. Dracy (Côte d'Or), village. L'ouverture A 1 dans le mur oriental du bâtiment XII.



Fig. 8. Dracy (Côte d'Or), village. Les ouvertures A 2 et A 3 dans le mur sud du bâtiment XII (pièce centrale).



Fig. 9. Dracy (Côte d'Or), village. L'ouverture B 2 dans la porte murée du bâtiment VI (mur nord).

fins, était usité et pouvait coexister, dans une même pièce, avec une ouverture comparable à A 1.

Dans la maison XII, le mur sud de cette pièce centrale comporte deux ouvertures de forme et de position fort différentes, prévues dès la construction. La première en partant de l'est (A 2) possède des caractéristiques proches de celles de A 1: conservée sur 0,65 m de hauteur, son ébrasement horizontal atteint 0,69 m du côté interne; sa largeur du côté extérieur ne devait pas dépasser 0,2 m et sa base se situe à 0,96 m au-dessus du sol. Non loin de A 2, plus près de l'angle sud-ouest de la pièce, la seconde ouverture (A 3) s'inscrit dans une typologie tout à fait différente: quadrangulaire, large de 0,28 m et haute de 0,23 m, seule sa base est ébrasée. Située à 1,65 m de hauteur par rapport au sol intérieure, elle n'offre aucune caractéristique compatible avec un souci défensif. Rien dans la structure du mur ne permet de supposer que ces deux ouvertures n'appartiennent pas à la même campagne de construction. Il s'avère donc que les constructeurs de ces maisons

paysannes disposaient de solutions diversifiées, fonctionnelles selon toute vraisemblance, pour répondre au besoin d'ouverture sur l'extérieur de leurs habitations.

Le bâtiment XII bis offre deux cas – mais aussi deux nouvelles variantes – d'ouvertures largement ébrasées vers l'intérieur, qui d'ailleurs appartiennent à deux phases distinctes de l'aménagement de cet édifice. En effet, dans un premier temps (phase 1), ce mur sud était percé de deux portes. L'une des ouvertures, située entre les deux portes (A 4), appartient à cette première phase de construction. Son ébrasement horizontal atteint 0,77 m de large environ. Son ouverture vers l'extérieur est large de 0,38 m et sa base s'établit à environ 1,35 m au-dessus du dernier sol (phase II) et sans doute à 0,3 m plus bas par rapport au niveau de construction (phase I). Largement béante, donc vulnérable elle est également située trop haut – comme c'est le cas de A 3 – pour offrir un poste de guet ou de tir (pendant la phase I); en revanche elle autorisait l'éclairage et

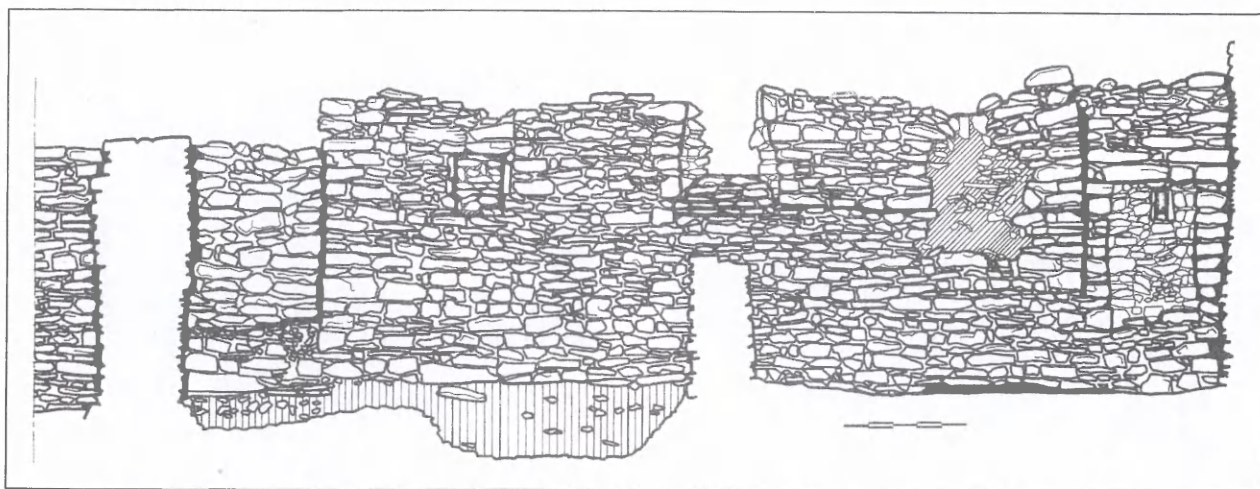


Fig. 10. Dracy (Côte d'Or), village. Mur extérieur sud de la maison XII bis avec les meurtrières. D'après *Cent maisons médiévales en France ...* p. 309.

l'aération d'un vaste espace habité, avant qu'il ne fût divisé par un mur de refend.

Lorsque les deux portes ouvrant au sud ont été murées (phase II), une nouvelle ouverture ébrasée (B 1) a été réalisée dans l'appareil qui est venu clore la porte ouest. Par ses dimensions et son positionnement, sa morphologie diffère de celle des ouvertures de la phase I. Comme elle est conservée dans sa totalité, il est possible de constater combien est limitée sa surface de communication avec l'extérieur: elle s'ouvre seulement sur 0,10 m de large pour 0,30 de haut, alors que les autres ouvertures ébrasées A 1 et A 2 atteignent 0,18 et 0,2 m de large et A 4 0,38 m pour une hauteur assurément supérieure. La hauteur de son ébrasement vertical la singularise aussi il commence à 0,4 m seulement au-dessus du dernier sol et se rétrécit légèrement vers le haut. La base de l'ouverture s'établit ainsi à environ 0,85 m au-dessus du niveau du sol intérieur, hauteur comparable à celle des ouvertures A 1 et A 2. Sa très faible surface de communication avec l'extérieur interdit de classer B 1 parmi les fenêtres, mais n'est pas rédhitoire dans le cas d'une ouverture défensive. Il n'a pas été trouvé de traces d'incendie dans le bâtiment XII bis, il est vraisemblable toutefois que son utilisation avec deux portes donnant au sud et l'ouverture A 4 se rattache à la phase I. Quant au réaménagement de la phase II, avec la très petite ouverture B 1 dans la porte murée, il paraît acceptable, au moins à titre d'hypothèse, de le dater des dernières décennies du XIV^e siècle ou des premières années du XV^e, dernière période d'occupation du village attestée par les documents d'archives.

L'analyse des ouvertures ménagées dans les murs périmètres des bâtiments XII et XII bis conduit à constater que des ouvertures de type défensif (A 1 et A 2) étaient déjà prévues dans la construction avant la période où la région s'est trouvée soumise aux rigueurs de la guerre. Dès cette époque, il est possible aussi de distinguer des ouvertures que leur hauteur par rapport au niveau des sols intérieurs interdit d'inscrire dans le registre guerrier (A 3 et A 4), très différentes l'une de l'autre par leur forme, celle de A 4, verticale se rapprochant plutôt du type défensif, tandis que A 3 offre une forme presque carrée, pour une surface de communication avec l'extérieur nettement inférieure.

L'hypothèse d'un réaménagement du village à des fins défensives et de sa date relativement tardive, fondée sur l'observation du bâtiment XII bis, est confortée par la situation analogue mise en évidence dans le bâtiment VI; à l'extrémité nord-est du site. Seule la base de l'ouverture d'une ouverture ébrasée y a été découverte encore en place mais, comme dans le bâtiment XII bis, elle a été installée dans l'appareil qui a fermé son embrasure, lorsque la porte existant précédemment à cet endroit, a été murée.

Le dessin de restitution du site met encore plus clairement en évidence que le plan la position stratégique qu'occupaient les deux maisons possédant des ouvertures de type défensif dans des portes murées. Situées aux deux extrémités basses du village, elles étaient placées à l'endroit le plus favorable pour contrôler les chemins qui montaient vers Dracy depuis les habitats les plus proches: Baubigny, au sud-est, et Evelle, autre hameau dépendant de Baubigny, au nord-est.



Fig. 11. Dracy (Côte d'Or), village. Les ouvertures dans le mur sud du bâtiment XII bis. De gauche à droite: porte murée est; ouverture A 4 (dans l'axe du mur de refend) et B 1 (dans la porte murée ouest).

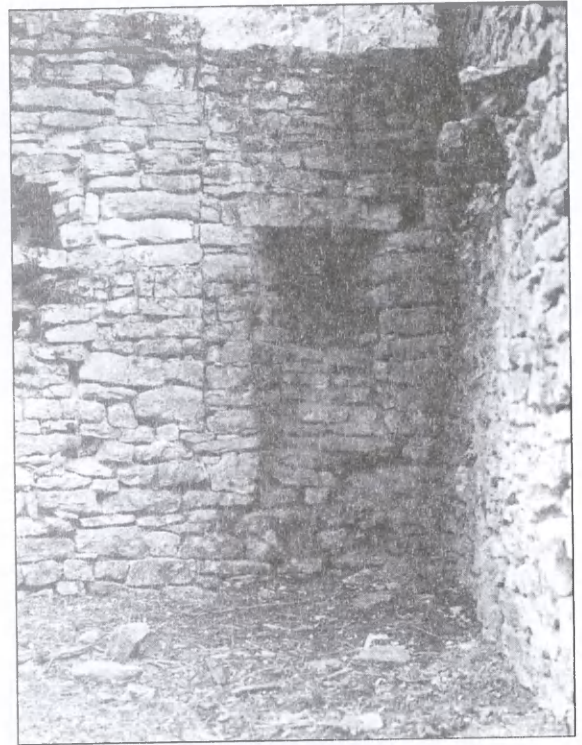


Fig. 12. Dracy (Côte d'Or), village. L'ouverture B 1.



Fig. 13. Dracy (Côte d'Or), village. L'ouverture A 4.

La valeur défensive de tels aménagements est certes discutable, conditionnée par la possession d'armes de trait et de munitions. Du moins les habitants pouvaient-ils surveiller les approches du village, grâce à ces postes d'observation. Si des inconnus survenaient, même si l'armement des villageois ne suffisait pas pour mettre en déroute des guerriers, les guetteurs étaient au moins en mesure de donner l'alarme pour que les habitants prennent la fuite. Les textes de l'époque

confirment en effet que les paysans avaient coutume, pour assurer leur sauvegarde, celle de leur bétail et celle de leurs biens les plus précieux de se cacher dans les forêts, plus présentes sans doute autour de Dracy au Moyen Age qu'à l'époque contemporaine. La falaise à laquelle était adossée la ligne haute des maisons leur offrait en outre le refuge de nombreuses petites cavernes ou abris sous roches masqués, comme aujourd'hui par la végétation.

Information on this form is provided to you by the Department of Revenue. It is not intended to be used for any other purpose. The information on this form is provided to you by the Department of Revenue. It is not intended to be used for any other purpose.

The information on this form is provided to you by the Department of Revenue. It is not intended to be used for any other purpose. The information on this form is provided to you by the Department of Revenue. It is not intended to be used for any other purpose.

Information on this form is provided to you by the Department of Revenue. It is not intended to be used for any other purpose. The information on this form is provided to you by the Department of Revenue. It is not intended to be used for any other purpose.

The information on this form is provided to you by the Department of Revenue. It is not intended to be used for any other purpose. The information on this form is provided to you by the Department of Revenue. It is not intended to be used for any other purpose.